



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Éducation pour tous

Évaluations nationales de l'EPT 2015

Directives

Juin 2013

Table des matières

1.	Contexte	1
2.	Objectif	1
3.	Portée de l'Évaluation nationale de l'EPT 2015	1
4.	Modèle de contenu et de plan des rapports d'évaluation nationale de l'EPT 2015	3
5.	Processus d'évaluation nationale de l'EPT 2015 et préparation du rapport national	4
6.	Proposition de calendrier.....	6
	ANNEXE 1 : LES SIX OBJECTIFS DE L'EPT.....	7
	ANNEXE 2 : LES DOUZE STRATÉGIES DE RÉALISATION DE L'EPT	8
	ANNEXE 3 : PROPOSITION DE PLAN ANNOTÉ DU RAPPORT D'ÉVALUATION NATIONALE DE L'EPT 2015.....	9
	ANNEXE 4 : INDICATEURS PROPOSÉS EN VUE DE L'ÉVALUATION DE L'EPT 2015	10
	ANNEXE 5 : QUESTIONS DIRECTRICES PROPOSÉES.....	15
	ANNEXE 6 : RÉFÉRENCES.....	18

1. Contexte

En 2000, les pays du monde entier ont dans leur grande majorité pris l'engagement d'atteindre, d'ici à 2015, les six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) en mettant en œuvre les 12 stratégies définies dans le Cadre d'action de Dakar¹. La 11^e stratégie invite notamment les pays à « assurer un suivi systématique des progrès accomplis du point de vue des objectifs et des stratégies de l'EPT aux niveaux national, régional et international ». Alors que l'échéance de 2015 se rapproche, les pays de différentes régions du monde, pour renouveler et renforcer leurs engagements nationaux en faveur de l'EPT, devraient procéder à une évaluation approfondie des réalisations accomplies, et de l'expérience acquise sur le plan de l'EPT depuis 2000, afin de signaler les difficultés et les défis nouveaux mais aussi de mettre en évidence les bonnes pratiques et faire ressortir les principaux enseignements et les perspectives d'avenir dans le domaine de l'éducation.

À la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2011, les États membres ont exhorté la Directrice générale de l'Organisation de « mobiliser la communauté internationale et les partenaires de l'EPT en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT » et en particulier de continuer « à définir des points de référence permettant de suivre les progrès vers la réalisation de l'EPT »². Plus récemment, la Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous organisée en novembre 2012 indiquait dans sa Déclaration finale « Nous avons également convenus d'un processus d'examen nationaux et régionaux de l'EPT qui alimentera une conférence mondiale sur l'Éducation pour tous en 2015. Nous invitons instamment tous les États membres de l'UNESCO à participer activement au processus qui mènera à la conférence mondiale de 2015, afin de définir l'agenda mondial de l'éducation pour l'après-2015 »³.

2. Objectif

Ces Directives ont pour objet d'aider les autorités nationales et les parties prenantes de l'EPT à organiser et à réaliser une évaluation nationale de l'EPT 2015 afin de documenter les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'EPT, la mise en œuvre des stratégies de l'EPT, les leçons apprises, les difficultés et les défis nouveaux, dans le but de stimuler l'action pour que soient menées à bien les tâches inachevées de l'EPT et alimenter le débat public sur l'agenda de l'éducation de l'après-2015. Ces Directives proposent en outre des indicateurs clés (voir annexe 4) et des questions directrices (voir annexe 5) à utiliser dans le processus d'évaluation. Elles proposent, également un modèle de plan et de contenu à suivre pour la rédaction du rapport d'évaluation nationale de l'EPT 2015 (voir annexe 3).

3. Portée de l'Évaluation nationale de l'EPT 2015

L'Évaluation nationale de l'EPT 2015 devra être un processus inclusif, participatif, fondé sur des éléments factuels, constructif et tourné vers l'avenir. Il est recommandé qu'elle soit axée sur trois objectifs ou éléments stratégiques étroitement liés (voir figure 1, page suivante) :

1. Évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des six objectifs de l'EPT
2. Évaluer la mise en œuvre des stratégies nationales pour la réalisation de l'EPT

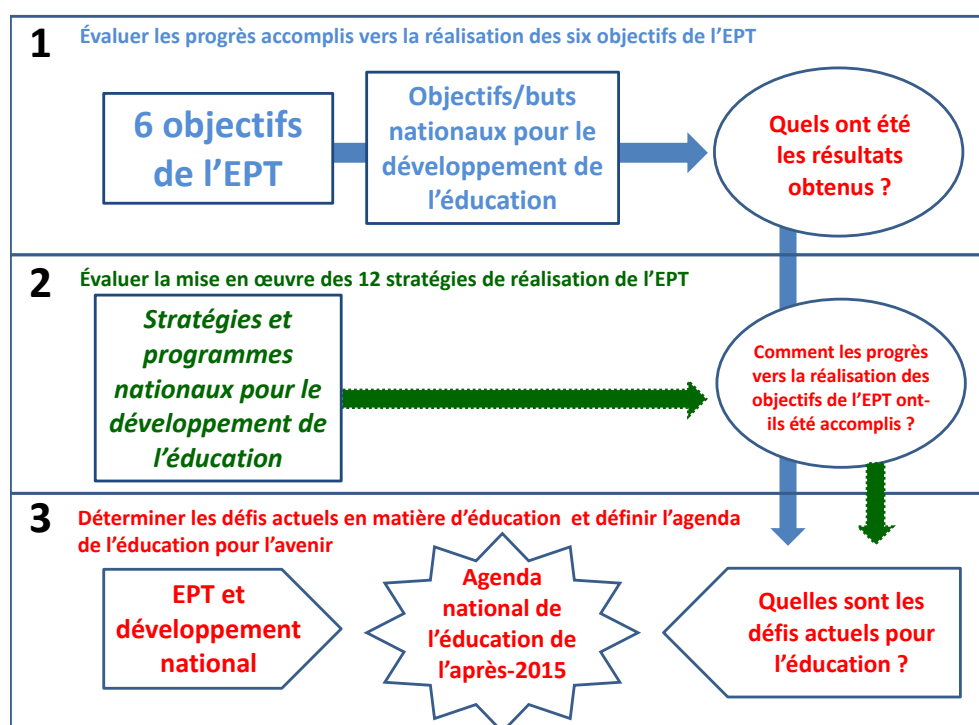
¹ Voir les annexes 1 et 2 des présentes Directives techniques et les paragraphes 7 et 8 du Cadre d'action de Dakar (<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121147f.pdf>).

² Voir paragraphe 1 (iv) des Projets de résolution pour le Grand programme I – Éducation, 36 C/5 – Volume 1 – Projets de résolution 2012-2013, UNESCO (<http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001919/191978f.pdf>).

³ Voir paragraphe 29 de la Déclaration finale de la Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous 2012 (<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002186/218695f.pdf>).

- Déterminer les défis actuels en matière d'éducation et définir l'agenda de l'éducation pour l'avenir.

À l'échelle nationale, la 1^{re} composante de l'évaluation consistera d'abord à examiner la question suivante « Quels ont été les résultats obtenus ? » pour chacun des six objectifs de l'EPT mais aussi par rapport aux objectifs et buts nationaux en matière de développement de l'éducation. A cette fin, seront utilisés des indicateurs quantitatifs⁴ élaborés à partir des statistiques administratives sur l'éducation/SIGE, des recensements de population, des enquêtes auprès des ménages et autres sources de données fiables, ainsi que des analyses qualitatives fondées sur des documents d'orientation et sur les conclusions des rapports d'enquête et des études de cas menés dans les pays. Les données désagrégées seront utilisées au mieux afin de mettre en évidence les différences, les disparités, les écarts, les difficultés à surmonter, les zones géographiques et les groupes de population défavorisés, ainsi que les priorités à définir à l'avenir au niveau national. Si cela s'avérait nécessaire, il sera procédé, dans la mesure du possible, à une collecte de données supplémentaires et/ou à des tests d'évaluation des résultats d'apprentissage suivant une méthodologie éprouvée, mais également à des recherches thématiques spécifiques pour compléter et enrichir le rapport d'évaluation.



La 2^e composante consiste à examiner la façon dont le pays a mis en œuvre ses stratégies nationales, ses politiques, ses plans et programmes nationaux de l'éducation. Cette composante devra associer les ministères et les agences pertinents ainsi que les experts nationaux compétents qui feront le bilan de la mise en œuvre de l'EPT, et ce dans le but de répondre à la question : « Comment les progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT ont-ils été accomplis ? » en termes de politiques, de programmes et de mesures adoptés. Il conviendra également de décrire la manière dont ces politiques et ces mesures ont été appliquées dans le cadre des efforts et stratégies prioritaires en faveur du développement de l'éducation dans le pays. Une telle analyse permettra de mettre en relief les bonnes pratiques, principaux facteurs de succès, et de déterminer comment exploiter au mieux ces stratégies pour s'attacher de manière efficace à

4 Voir l'annexe 4 des présentes Directives et le Module A3 et son annexe dans « Systematic Monitoring of Education pour tous – Training Modules for Asia-Pacific » (<http://www.unescobkk.org/education/efatraining/> et <http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/systematic-monitoring-education-for-all-efa-training-modules-asia-pacific-2012-en.pdf> ou <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002154/215495E.pdf>).

atteindre à l'avenir chacun des objectifs fixés. Il sera particulièrement important d'évaluer les engagements financiers du pays en faveur de l'EPT, d'examiner si ces engagements ont été tenus et d'en déterminer l'impact sur la réalisation des objectifs de l'EPT.

Les éclairages et les enseignements que l'on pourra tirer d'une telle évaluation serviront à déterminer, dans le cadre de la 3^e composante, « **Quelles sont les défis actuels pour l'éducation ?** » en ce qui concerne les besoins et les objectifs nationaux prioritaires, les grandes stratégies, les politiques et les plans de développement de l'éducation, les mécanismes et les capacités de mise en œuvre, les résultats et l'impact. En tenant compte également de la dynamique globale du développement dans le pays et des perspectives sur le rôle de l'éducation, des priorités et des stratégies pourront être définies afin d'alimenter le débat public sur l'agenda national de l'éducation après 2015. Dans le cadre des processus de l'évaluation nationale de l'EPT 2015, on apportera le plus grand soin au développement minutieux des 2^e et 3^e composantes.

4. Modèle de contenu et de plan des rapports d'évaluation nationale de l'EPT 2015

Les principaux résultats et conclusions de l'Évaluation nationale de l'EPT 2015 selon le processus décrit ci-dessus seront repris dans un rapport de l'évaluation nationale de l'EPT 2015. Le plan du rapport pourra être organisé selon le modèle proposé ici (on trouvera à l'annexe 3 un plan annoté plus détaillé) :

MODÈLE DE PLAN DU RAPPORT D'ÉVALUATION NATIONALE DE L'EPT 2015

Section 1 :	Introduction
Section 2 :	Principaux défis de l'EPT en 2000 et objectifs à l'horizon 2015
Section 3 :	Progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT
3.1	Développement de l'EPPE (Éducation et protection de la petite enfance)
3.2	Réalisation de l'enseignement primaire/éducation de base universels
3.3	Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes
3.4	Améliorer le taux d'alphabétisme des adultes
3.5	Parité et égalité des sexes dans l'éducation
3.6	Qualité de l'éducation
Section 4 :	Mise en œuvre des stratégies nationales pour atteindre les 6 objectifs de l'EPT
Section 5 :	Perspectives pour l'après-2015
Annexes :	Principales références ; tableaux statistiques détaillés ; extraits de politiques/plans ; etc.

Dans la mesure du possible, les sections doivent inclure des références aux stratégies, politiques, plans, programmes et mesures nationales qui ont été adoptés par le pays afin de relever les défis de l'EPT. Elles décriront les principaux résultats et expériences de la mise en œuvre ainsi que les écarts à résorber et les difficultés à surmonter, que l'on illustrera à l'aide d'exemples concrets et des principaux enseignements tirés des rapports, des recherches et des études.

Des faits et des chiffres tels les statistiques et indicateurs⁵, les tableaux et graphiques pourront au besoin être incorporés en plusieurs points du rapport afin de mettre en relief et appuyer l'analyse. Il convient, lors de l'analyse et de l'interprétation des données et des indicateurs ainsi que dans les sections relatives à l'EPT 2000-2015, de se référer éventuellement aux questions directrices proposées dans l'annexe 5 des présentes Directives et de s'employer à répondre à chacune d'entre elles, en étoffant ses réponses à l'aide d'exemples concrets tirés du contexte national. S'agissant de la façon d'analyser et de présenter les résultats d'analyse, on pourra utilement s'inspirer des éditions annuelles du Rapport mondial de suivi sur

⁵ Voir l'annexe 4 des présentes Directives techniques et le Module A3-A5 en particulier l'annexe du Module A3 dans « *Systematic Monitoring of Education for All – Training Modules for Asia-Pacific* » (voir : <http://www4.unesco.org/education/efatraining/> et <http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/systematic-monitoring-education-for-all-efa-training-modules-asia-pacific-2012-en.pdf> ou <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002154/215495E.pdf>).

l'EPT⁶, des dernières éditions des Asia-Pacific End-of-Decade Notes (EDNs) on Education for All⁷ et des publications de l'Institut de statistique de l'UNESCO⁸.

Pendant toute la durée du processus de l'évaluation nationale, des séminaires, des conférences, des ateliers, des événements médiatiques, des forums en ligne, des réseaux de médias sociaux et des blogs pourront être mis en place pour recueillir des expériences et des éléments d'information, discuter des résultats obtenus avec les parties prenantes et échanger des opinions sur les principales leçons apprises ainsi que sur les perspectives d'avenir.

5. Processus d'évaluation nationale de l'EPT 2015 et préparation du rapport national

L'UNESCO encourage les gouvernements à initier l'évaluation de l'EPT en 2015. Lorsqu'un gouvernement décide de procéder à l'évaluation de l'EPT 2015, une Équipe d'Évaluation nationale doit être constituée afin de planifier, organiser, coordonner, mettre en œuvre les principales tâches relatives à l'évaluation et préparer le rapport d'évaluation nationale de l'EPT 2015. Cette équipe comprendra notamment les responsables des diverses structures nationales impliquées dans le domaine de l'EPT telles :

- Comité national de coordination de l'EPT
- Administrations/organismes publics au niveau central/fédéral en charge des questions relatives aux politiques et planification de l'éducation, à l'éducation et protection de la petite enfance, à l'éducation de base, à l'éducation des adultes, alphabétisation et formations qualifiantes, aux enseignants et formation des enseignants, aux syndicats d'enseignants, inspection, finances, etc.
- Système national de statistiques de l'éducation/SIGE
- Office national des statistiques
- Représentants des organisations de la société civile ayant apporté un soutien actif à l'EPT
- Chercheurs en éducation et experts en EPT.

L'Équipe chargée de l'Évaluation nationale de l'EPT 2015 pourra procéder de la façon suivante :

Phase 1 : Analyser les informations et les documents relatifs aux divers aspects de l'EPT, données statistiques et indicateurs, rapports, articles de recherche et études de cas, afin de recenser les informations disponibles ainsi que les lacunes et les divergences entre les données. À partir de ces travaux préliminaires, l'Équipe pourra planifier et réaliser des actions pour s'assurer qu'elle dispose de données et d'éléments d'information appropriés et suffisamment fiables pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des six objectifs de l'EPT (en particulier les objectifs 1, 3, 4 et 6, pour lesquels on ne dispose pas toujours de données aussi complètes et fiables que pour les objectifs 2 et 5), ainsi que de la mise en œuvre des stratégies nationales. Si elle le juge nécessaire et si elle en a la possibilité, l'Équipe pourra prévoir une collecte supplémentaire de données et/ou des tests d'évaluation des acquis de l'apprentissage. Elle pourra également procéder à une première analyse en s'appuyant sur les données et les informations dont elle dispose afin de mettre en évidence les derniers résultats obtenus et les difficultés rencontrées, les problèmes, les défis, ainsi que les priorités, les actions et les mesures à définir pour accélérer les progrès de l'EPT sur la période 2013-2015.

Phase 2 : À partir des résultats de l'évaluation préliminaire, il s'agira de concevoir et de proposer un plan de travail pour l'Évaluation nationale de l'EPT 2015, un projet de contenu et de plan pour le Rapport de l'évaluation nationale de l'EPT 2015, ainsi que des recherches thématiques, des collectes de données et des

⁶ Voir les rapports mondiaux de suivi sur l'EPT (<http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/efareport/>).

⁷ Voir UNESCO/UNICEF: *Asia-Pacific End-of-Decade Notes(EDNs) on Education for All* (<http://www.unescobkk.org/education/efa/end-of-decade-notes-on-education-for-all-in-asia-pacific/>).

⁸ Voir <http://www.uis.unesco.org/Pages/default.aspx>.

évaluations pilotes complémentaires en fonction des besoins et des possibilités. Ces propositions seront soumises au gouvernement et aux partenaires de développement pertinents, dont l'approbation et le soutien seront ainsi sollicités. Le programme de travail de l'Évaluation nationale de l'EPT 2015 pourrait en outre préciser l'étendue des activités, la répartition des responsabilités et des tâches, les missions à accomplir, les résultats attendus et le calendrier prévu pour chacune des composantes de l'Évaluation.

Phase 3 : Une fois le plan de travail approuvé et soutenu par le gouvernement, et éventuellement par divers partenaires du développement, l'Équipe pourra décider de constituer des groupes de travail composés d'organismes ou d'experts compétents afin de mener à bien des travaux d'analyse plus approfondis relatifs à certains objectifs, stratégies ou thèmes spécifiques de l'EPT. Ces groupes de travail pourront notamment être chargés de la collecte et de l'analyse de données pertinentes, de l'examen de travaux de recherche et d'études pour en extraire les points clés, ou encore de la rédaction de certaines sections du Rapport d'évaluation nationale. De façon générale, le principal organisme/ministère/agence responsable de chacun des objectifs de l'EPT pourrait diriger le processus d'évaluation pour l'objectif qui le concerne en collaboration avec d'autres instances pertinentes; ainsi, la direction de l'éducation préscolaire dirigera et coordonnera l'évaluation de l'objectif 1, la direction de l'éducation primaire/de base celle des objectifs 2, 5 et 6, et la direction de l'éducation des adultes/éducation non formelle celle des objectifs 3, 4, 5 et de l'objectif 6 pour ce qui concerne l'alphabétisation et la formation des jeunes et des adultes.

L'unité en charge des statistiques nationales de l'éducation/SIGE et l'Office national des statistiques seront chargés de sélectionner et d'extraire les séries de données pertinentes de leurs bases de données respectives, de mettre au point des indicateurs, de produire des tableaux et des graphiques et de donner des conseils en matière d'analyse et d'interprétation des données et des indicateurs. Il convient d'exploiter au mieux les données issues des recensements de population et des enquêtes auprès des ménages afin notamment d'évaluer les progrès de la réalisation des objectifs 3 et 4, ainsi que des résultats des évaluations pilotes des acquis d'apprentissage disponibles, et ce dans le but de décrire les progrès de la réalisation de l'objectif 6 de l'EPT relatif à la qualité de l'éducation. Les organisations de la société civile pourront s'appuyer sur les activités qu'elles mènent, notamment au niveau local, pour fournir des exemples de bonnes pratiques, les défis, les expériences et partager les leçons apprises. Elles pourront en outre être étroitement associées à l'examen et à la discussion portant sur le projet de Rapport de l'évaluation nationale de l'EPT 2015. Des chercheurs en éducation et des experts pourront être sollicités pour apporter leur concours dans le cadre des recherches et analyses complémentaires et dans la rédaction du rapport.

En principe, l'Évaluation nationale de l'EPT 2015 pourrait être planifiée, organisée et exécutée par et pour le pays, ce qui permettra en outre de renforcer les capacités nationales en matière de suivi, d'évaluation et d'élaboration des stratégies, des politiques et des plans de développement de l'éducation. L'Équipe de l'Évaluation nationale de l'EPT 2015 aura pour tâche de planifier dans des conditions réalistes les processus de l'évaluation, de les coordonner et les mettre en œuvre, et de produire le Rapport d'évaluation nationale dans les délais (voir le calendrier proposé ci-dessous), en tirant pleinement parti des capacités nationales des organismes/agences/experts pertinents du pays. En cas d'insuffisance grave des capacités qui empêcherait le pays de mener à bien certaines composantes/tâches essentielles à l'évaluation, le gouvernement pourra solliciter l'aide de partenaires internationaux du développement

6. Proposition de calendrier

Par souci de synchronisation avec l'agenda et les événements de l'EPT aux niveaux mondial et régional, les pays sont invités à organiser l'Évaluation nationale de l'EPT 2015 et de produire leur rapport national en suivant globalement le calendrier suivant :

Activités/événements clés proposés	Calendrier provisoire
Constitution par les pays de comités/instances/équipes d'évaluation nationale de l'EPT 2015	Juillet 2013
Lancement de l'évaluation nationale de l'EPT 2015 dans les pays	Juillet 2013
Dialogues nationaux sur l'évaluation nationale de l'EPT 2015, et rédaction du ou des rapports d'évaluation nationale de l'EPT 2015	Juin 2013 – début 2014
Activités/événements régionaux relatifs à l'évaluation de l'EPT organisés par des partenaires régionaux de l'EPT dans leur région de façon à coïncider avec des événements organisés aux niveaux national et international	Juin 2014
Conférence mondiale sur l'EPT 2015	Mai 2015

ANNEXE 1 : LES SIX OBJECTIFS DE L'EPT

Objectif 1 : Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;

Objectif 2 : Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;

Objectif 3 : Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences de la vie courante ;

Objectif 4 : Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;

Objectif 5 : Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;

Objectif 6 : Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables de la vie courante.

ANNEXE 2 : LES DOUZE STRATÉGIES DE RÉALISATION DE L'EPT

Stratégie 1 : Susciter, aux niveaux national et international, un puissant engagement politique en faveur de l'éducation pour tous, définir des plans d'action nationaux et augmenter sensiblement l'investissement dans l'éducation de base ;

Stratégie 2 : Promouvoir des politiques d'éducation pour tous dans le cadre d'une action sectorielle durable et bien intégrée, clairement articulée avec les stratégies d'élimination de la pauvreté et de développement ;

Stratégie 3 : Faire en sorte que la société civile s'investisse activement dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de stratégies de développement de l'éducation ;

Stratégie 4 : Mettre en place des systèmes de gestion et de gouvernance éducatives qui soient réactifs, participatifs et responsables ;

Stratégie 5 : Répondre aux besoins des systèmes éducatifs touchés par les conflits, les catastrophes naturelles et l'instabilité, et conduire des programmes d'éducation selon des méthodes qui soient de nature à promouvoir la compréhension mutuelle, la paix et la tolérance et à contribuer à prévenir la violence et les conflits ;

Stratégie 6 : Mettre en œuvre des stratégies intégrées pour l'Égalité des sexes dans l'Éducation, qui reconnaissent la nécessité d'une évolution des attitudes, des valeurs et des pratiques ;

Stratégie 7 : Mettre en œuvre d'urgence des activités et des programmes d'éducation pour lutter contre la pandémie de VIH/SIDA ;

Stratégie 8 : Créer un environnement éducatif sain et sûr, inclusif et équitablement doté en ressources, qui favorise l'excellence de l'apprentissage et conduise à des niveaux d'acquisition clairement définis pour tous ;

Stratégie 9 : Améliorer la condition, la motivation et le professionnalisme des enseignants ;

Stratégie 10 : Mettre les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous ;

Stratégie 11 : Assurer un suivi systématique des progrès accomplis du point de vue des objectifs et des stratégies de l'EPT aux niveaux national, régional et international ; et

Stratégie 12 : S'appuyer sur les mécanismes existants pour accélérer les progrès vers l'éducation pour tous.

ANNEXE 3 : PROPOSITION DE PLAN ANNOTÉ DU RAPPORT D'ÉVALUATION NATIONALE DE L'EPT 2015

PLAN PROPOSÉ	CONTENUS
Section 1 : Introduction	<ul style="list-style-type: none"> - Description du contexte national et de l'engagement du pays en faveur de l'EPT - Stratégies, politiques, plans et objectifs nationaux en faveur de l'éducation - Institutions en charge de la mise en œuvre de l'EPT et mécanisme de coordination - Partenariats avec d'autres ministères, agences, organisations de la société civile et partenaires internationaux du développement
Section 2 : Principaux défis de l'EPT en 2000 et objectifs à l'horizon 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Situation globale de l'EPT et défis en 2000 - Objectifs nationaux pour 2015 (réf. Plan national d'action pour l'EPT) - Difficultés à surmonter pour atteindre chaque objectif et stratégie de l'EPT
Section 3 : Progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'EPT	<ul style="list-style-type: none"> - Principaux résultats obtenus et difficultés rencontrées sur le plan de l'EPT
3.1 Développement de l'EPPE (Éducation et protection de la petite enfance)	<ul style="list-style-type: none"> - Progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 1 de l'EPT et difficultés restant à surmonter
3.2 Réalisation de l'enseignement primaire/éducation de base universels	<ul style="list-style-type: none"> - Progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 2 de l'EPT et difficultés restant à surmonter
3.3 Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes	<ul style="list-style-type: none"> - Progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 3 de l'EPT et difficultés restant à surmonter
3.4 Améliorer les taux d'alphabétisation des adultes	<ul style="list-style-type: none"> - Progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 4 de l'EPT et difficultés restant à surmonter
3.5 Parité et égalité des sexes dans l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 5 de l'EPT et difficultés restant à surmonter
3.6 Qualité de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 6 de l'EPT et difficultés restant à surmonter
Section 4 : Mise en œuvre des stratégies de l'EPT	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les stratégies nationales ont-elles été mises en œuvre de façon efficace ? - Quelles ont été les contraintes, les solutions ? - Quelles sont les réformes nationales qui ont été influencées par l'EPT (par exemple, la gratuité de l'enseignement primaire) ? - Comment s'est déroulée la mise en œuvre de ces réformes ? Quels en ont été les résultats ?
Section 5 : Perspectives pour l'après-2015	<ul style="list-style-type: none"> - Leçons apprises dans l'ensemble en ce qui concerne l'EPT depuis 2000 - Principaux enseignements en ce qui concerne l'objectif de l'EPT et les stratégies mises en œuvre. - Nouveaux enjeux, déficits / Ce qui reste à faire, les priorités et les stratégies dans le futur programme de l'éducation nationale - Perspectives pour l'éducation dans le pays après 2015
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Principales références - Glossaire des termes employés - Tableaux statistiques détaillés - Extraits de politiques/plans, etc.

ANNEXE 4 : INDICATEURS PROPOSÉS EN VUE DE L'ÉVALUATION DE L'EPT 2015

(DANS LA MESURE DU POSSIBLE, TOUS LES INDICATEURS

SERONT VENTILÉS ET ANALYSÉS PAR :

- (1) ZONES GÉOGRAPHIQUES TELLES QUE *URBAINES/RURALES/RÉGIONS/PROVINCES/ÉTATS* ; ET
 (2) GROUPES DE POPULATION EN FONCTION DES CRITÈRES SUIVANTS: *SEXE, ORIGINE ETHNIQUE, ORIGINE LINGUISTIQUE ET CATÉGORIES DE REVENUS DU MÉNAGE*)

<p>Objectif 1 : EPPE (Éducation et protection de la petite enfance)⁹</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement préprimaire et autres programmes d'EPPE par sexe • Pourcentage des nouveaux élèves de la première année de l'enseignement primaire ayant suivi un type quelconque de programme organisé d'éducation et de protection de la petite enfance par sexe • Nombre d'enfants inscrits dans des établissements privés d'enseignement préprimaire et autres programmes privés d'EPPE en pourcentage du nombre total d'enfants inscrits dans les établissements d'enseignement préprimaire et autres programmes d'EPPE • Pourcentage d'enseignants (par sexe) des établissements d'enseignement préprimaire et autres programmes d'EPPE ayant été formés et possédant les qualifications universitaires requises pour enseigner au niveau préprimaire/EPPE conformément aux normes nationales • Dépenses publiques consacrées à l'enseignement préprimaire et autres programmes d'EPPE en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation • Rapport élèves/enseignant (REE) dans l'enseignement préprimaire (et/ou rapport enfants/éducateurs dans les programmes d'EPPE)
<p>Objectif 2 : EPU/EBU (éducation primaire universelle/éducation de base universelle)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux brut d'admission (TBA) dans l'enseignement primaire par sexe • Taux net d'admission (TNA) dans l'enseignement primaire par sexe • Taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement primaire par sexe • Taux net de scolarisation (TNS) dans l'enseignement primaire par sexe • Taux net de scolarisation ajusté (TNSA) par sexe¹⁰ • Pourcentage de redoublants dans le primaire par année d'étude et par sexe • Taux de redoublement dans l'enseignement primaire par année d'étude et par sexe • Taux de promotion dans l'enseignement primaire par année d'étude et par sexe • Taux d'abandon dans le primaire par année d'étude et par sexe • Taux d'abandon dans le primaire (toutes années d'études confondues) par sexe • Taux de survie en 5^e année du primaire par sexe¹¹ • Taux de survie en dernière année du primaire par sexe • Taux d'achèvement du primaire d'une cohorte¹¹

⁹ UNESCO : Indice de développement holistique de la petite enfance.

¹⁰ Voir le glossaire de l'ISU : <http://glossary.uis.unesco.org/Glossary/fr/Term/2036/fr>.

<p>Objectif 2 : EPU/EBU (éducation primaire universelle/éducation de base universelle) (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de transition effective de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire général par sexe • Nombre et pourcentage des enseignants (par sexe) de l'enseignement primaire/de base possédant les qualifications universitaires requises pour enseigner au niveau primaire conformément aux normes en vigueur dans le pays par niveau de qualification universitaire • Pourcentage d'enseignants formés dans l'enseignement primaire/de base par sexe • Rapport élèves/enseignant (REE) dans l'enseignement primaire/de base • Dépenses publiques totales d'éducation en pourcentage du PNB/PIB • Dépenses publiques totales d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales • Dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire/de base en pourcentage de l'ensemble des dépenses publiques d'éducation • Dépenses publiques ordinaires pour l'enseignement primaire en pourcentage du PNB/PIB • Dépenses publiques ordinaires pour l'enseignement primaire par élève en pourcentage du PNB/PIB par habitant • Pourcentage des écoles primaires/de base proposant un enseignement primaire/de base complet • Pourcentage des écoles primaires proposant un enseignement dans les langues locales/dans la langue maternelle • Répartition en pourcentage des élèves du primaire en fonction de la durée du trajet entre le domicile et l'école
<p>Objectif 3 : Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'alphabétisme des jeunes (15-24 ans) par sexe • Nombre et répartition en pourcentage des jeunes (15-24 ans) et des adultes (15 ans et +) par niveau d'instruction (plus haut niveau d'instruction achevé ou atteint, par exemple, primaire, premier cycle du secondaire, second cycle du secondaire, supérieur) et par sexe • Taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement secondaire par type de programme (général ; Enseignement et formation techniques et professionnels ; éducation non formelle et formation qualifiante) et par sexe • Taux net de scolarisation ajusté (TNSA) dans l'enseignement secondaire par type de programme (général ; Enseignement et formation techniques et professionnels ; éducation non formelle et formation qualifiante) et par sexe • Nombre et répartition en pourcentage des centres et/ou programmes d'enseignement technique/professionnel et de formation qualifiante (EFTP) pour les jeunes et les adultes par type (formel et/ou non formel) • Nombre et répartition en pourcentage des jeunes et des adultes inscrits dans différents types de centres et/ou programmes d'enseignement technique/professionnel et de formation qualifiante (EFTP), par sexe

<p>Objectif 3 : Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et répartition en pourcentage des jeunes et des adultes achevant différents types de programmes d'enseignement technique/professionnel et de formation qualifiante (EFTP), par sexe • Nombre et répartition en pourcentage des enseignants/facilitateurs d'EFTP par type de centres et/ou de programmes d'EFTP et par sexe • Taux de transition effective du premier au second cycle de l'enseignement secondaire (au moins pour les programmes généraux) par sexe • Tous types d'indicateurs du financement de l'éducation au service de cet objectif, au moins pour l'enseignement secondaire (par niveau)
<p>Objectif 4 : Améliorer le niveau d'alphabétisme des adultes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'alphabétisme des adultes (15 ans et +) par sexe • Pourcentage des adultes (15 +) par niveau d'instruction le plus élevé achevé ou atteint (primaire, premier cycle du secondaire, second cycle du secondaire, supérieur) et par sexe • Nombre et répartition en pourcentage des programmes d'alphabétisation des adultes et d'éducation de base continue par type de programme • Nombre et répartition en pourcentage des programmes d'éducation de base continue pour adultes par type de programme • Nombre et répartition en pourcentage des apprenants participant à des programmes d'alphabétisation et d'éducation de base continue par type de programme et par sexe • Nombre et répartition en pourcentage des apprenants participant à des programmes d'éducation de base continue pour adultes par type de programme et par sexe • Taux d'achèvement des programmes d'alphabétisation des adultes et/ou d'éducation de base continue par type de programme et par sexe • Nombre et répartition en pourcentage des facilitateurs de programmes d'alphabétisation des adultes et d'éducation de base continue par type de programme et par sexe • Dépenses consacrées à l'alphabétisation des adultes et à l'éducation de base continue en pourcentage de l'ensemble des dépenses publiques d'éducation

<p>Objectif 5 : Parité et égalité des sexes dans l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes dans les effectifs scolaires totaux par niveau d'instruction (préprimaire, primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire) • Pourcentage de femmes dans l'effectif total d'enseignants dans le primaire et les premier et second cycles du secondaire • Pourcentage de femmes chefs/directrices d'établissement par niveau d'instruction (préprimaire, primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire) • Pourcentage de femmes responsables de l'éducation au sein des instances publiques chargées de l'éducation aux niveaux national, provincial, régional et local • Indice de parité entre les sexes pour les indicateurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Taux d'alphabétisme des adultes et des jeunes ▫ TBS dans l'EPPE ▫ TBA dans l'enseignement primaire ▫ TNA dans l'enseignement primaire ▫ TBS dans l'enseignement primaire ▫ TNS dans l'enseignement primaire ▫ TNSA dans l'enseignement primaire ▫ Taux de survie en 5^e année ▫ Taux de survie en dernière année ▫ Taux d'achèvement du primaire d'une cohorte ▫ Taux de transition effective de l'enseignement (général) primaire au secondaire ▫ TBS dans l'enseignement secondaire, et par niveau (premier et second cycle) ▫ TBS dans l'éducation de base (primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire) ▫ TNSA dans l'enseignement secondaire ▫ TNS dans l'enseignement secondaire ▫ Pourcentage des enseignants ayant suivi une formation initiale des enseignants par niveau d'instruction ▫ Pourcentage des enseignants suivant une formation des enseignants en cours d'emploi par niveau d'instruction
<p>Objectif 6 : Qualité de l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et répartition en pourcentage des enseignants par diplômes universitaires, par niveau d'instruction (préprimaire, primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire) et par sexe • Pourcentage des enseignants formés titulaires d'un certificat d'aptitude à l'enseignement selon les normes nationales par niveau d'instruction (préprimaire, primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire) et par sexe • Rapport élèves-enseignant (REE) par niveau d'instruction (préprimaire, primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire) • Nombre d'élèves par classe par niveau d'instruction (préprimaire, primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire) • Nombre d'élèves par manuel scolaire par niveau d'instruction (préprimaire, primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire) et par matière

<p>Objectif 6 : Qualité de l'éducation (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Part des dépenses publiques actuelles consacrée aux manuels scolaires et autres matériels d'apprentissage par niveau d'instruction (primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire) • Rémunération des enseignants en pourcentage des dépenses publiques actuelles par niveau d'instruction (primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire) • Pourcentage des écoles disposant d'un meilleur accès à l'eau par niveau d'instruction (préprimaire, primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire) • Pourcentage des écoles disposant de meilleures installations sanitaires (par exemple, des toilettes réservées aux filles) par niveau d'instruction (préprimaire, primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire) • Pourcentage des élèves maîtrisant des compétences de base définies au niveau national (en particulier la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences nécessaires dans la vie courante) par année d'étude (par exemple, 3^e année et dernière année du primaire, et 8^e année ou dernière année du premier cycle de l'enseignement secondaire) et par sexe • Espérance de vie scolaire • Pourcentage des enseignants ayant dispensé le nombre requis d'heures d'enseignements par niveau d'instruction (préprimaire, primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire) et par sexe
--	---

Source : Modules A3-A5 de *Systematic Monitoring of Education for All – Training Modules for Asia-Pacific* (consulter le site Web : <http://www4.unescobkk.org/education/efatraining/>).

ANNEXE 5 : QUESTIONS DIRECTRICES PROPOSÉES

Objectif 1 : EPPE (Éducation et protection de la petite enfance)

1. Les politiques, lois, stratégies et plans nationaux prennent-ils suffisamment l'EPPE en considération ? Où se situent les lacunes ?
2. L'EPPE est-elle considérée comme faisant partie intégrante du droit à l'éducation dans la législation nationale ?
3. Quels sont les secteurs/organismes qui dispensent l'EPPE dans le pays ? Quels sont les types de services d'EPPE qu'ils fournissent ? En quoi sont-ils complémentaires, en quoi font-ils double emploi ? Quels sont les facteurs qui favorisent l'accès à tous les enfants ? Quels sont les obstacles ? Quels sont les groupes d'enfants qui courent le plus grand risque d'être exclus de l'EPPE ? Quels efforts ont été engagés afin d'intervenir auprès d'eux ?
4. Quels efforts ont été engagés afin d'assurer la qualité des différents programmes d'EPPE ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? Quelles sont les bonnes pratiques qui ont permis d'améliorer la qualité de l'EPPE ?
5. Quelles sont les stratégies et les mesures spécifiques qui ont été mises en place afin de donner à tous les enfants une meilleure préparation à la scolarisation, en particulier aux enfants issus des groupes défavorisés ? Le pays a-t-il élaboré des lois visant à garantir la qualité des services d'EPPE publics et/ou privés ?

Objectif 2 : EPU (éducation primaire universelle/éducation de base)

1. Le droit à l'éducation figure-t-il dans la constitution et la législation nationales ? Le droit à l'éducation garantit-il une éducation gratuite, obligatoire et universelle, au moins au niveau primaire ? Le principe de non-discrimination est-il garanti dans la législation et/ou les politiques relatives à l'éducation ?
2. Quelles sont les politiques et les mesures qui ont été mises en place pour surmonter les obstacles qui empêchent les enfants issus des groupes défavorisés d'accéder à l'enseignement primaire et de l'achever avec succès ?
3. Dans quelle mesure ces politiques, stratégies et mécanismes ont-ils été mis en œuvre dans le cadre plus large des politiques de réduction de la pauvreté ?
4. Quels ont été les efforts déployés (par exemple, en termes de politiques et d'initiatives sociales, etc.) afin d'atténuer les coûts d'opportunité de la fréquentation de l'école primaire ?
5. Quelles sont les politiques et les mesures qui ont été élaborées afin d'anticiper et de planifier l'intégration dans les établissements secondaires du plus grand nombre possible d'élèves ayant abandonné le primaire ?

Objectif 3 : Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes

1. Quelles sont les dispositions de la législation nationale qui donnent aux adultes le droit de poursuivre leur éducation ? Le pays dispose-t-il de politiques et de mécanismes de mise en œuvre spécifiques en faveur de l'éducation des adultes (formelle et non formelle) ?
2. Comment le niveau d'instruction des jeunes et des adultes du pays a-t-il évolué ? Quels peuvent être les effets de cette évolution sur la poursuite de la réforme de l'ensemble du système éducatif et, plus particulièrement, sur la réforme de l'apprentissage tout au long de la vie et de la formation qualifiante des adultes ?
3. Quels sont les besoins éducatifs les plus fréquemment exprimés parmi les adultes et les jeunes ? Comment y a-t-on répondu ?

4. Les programmes d'apprentissage tout au long de la vie et de formation qualifiante ont-ils tenu compte de l'évolution des besoins éducatifs ? Les politiques nationales relatives à l'éducation des adultes et à la formation qualifiante ont-elles été révisées depuis 2000 ? Quelles sont les mesures à prendre pour que ces politiques et ces mesures tiennent davantage compte de l'évolution des besoins éducatifs ?
5. Quelle vision de l'apprentissage et de la formation pour tout le pays peut-il proposer ?

Objectif 4 : Alphabétisation des adultes et éducation de base continue

1. Le droit à l'alphabétisation est-il garanti dans la législation nationale ? Le pays dispose-t-il de lois, de politiques et/ou de plans visant à éliminer l'analphabétisme ?
2. Quels sont les facteurs qui expliquent les changements touchant à l'alphabétisation des jeunes et des adultes depuis 2000 dans le pays ? Quels ont été les facteurs positifs et les obstacles rencontrés dans la poursuite de l'objectif de l'EPT relatif à l'amélioration de 50 % des niveaux d'alphabétisation des adultes ?
3. Qui sont les personnes analphabètes aujourd'hui ? Où vivent-elles ? Comment peuvent-elles être atteintes à l'aide de programmes d'alphabétisation pertinents et de qualité ?
4. Quels sont les types de programmes d'éducation de base continue qui ont été mis en place dans le pays afin d'alphabétiser les adultes ? Comment les rendre encore plus efficaces ?
5. Dans quelle direction les programmes d'éducation de base continue pour les jeunes et les adultes devraient-ils évoluer à l'avenir ?

Objectif 5 : Égalité des sexes

1. Le pays dispose-t-il de lois, de politiques, de stratégies, de plans et de mécanismes de lutte contre les discriminations dans l'éducation qui concernent spécifiquement l'égalité des sexes ? Quels sont les droits que les lois nationales relatives à l'éducation garantissent aux filles et aux femmes ?
2. Quels sont les types de disparités et d'inégalités entre les sexes dans l'éducation qui existent et perdurent dans le pays ? À quel niveau et dans quel type d'enseignement ? Dans quelle mesure ? En quoi freinent-elles les progrès de l'EPT ?
3. Les politiques, stratégies, plans et mécanismes nationaux sont-ils efficaces pour promouvoir/garantir l'égalité des sexes dans l'éducation ? Quels sont les principaux points de blocage/obstacles qui entravent la réalisation de l'égalité des sexes devant l'éducation, dans l'éducation et à travers l'éducation ? Comment y remédier ?
4. Quels sont les programmes et les politiques qui visent à encourager la participation des filles (ou des garçons) à l'école ? Quelles sont les stratégies qui ont été élaborées et mises en œuvre afin de favoriser la rétention des filles (ou des garçons) dans le système scolaire ainsi que la transition en douceur du primaire vers le premier cycle du secondaire puis vers le second cycle du secondaire ?
5. Quels sont les programmes et les politiques qui visent à encourager la participation des femmes (ou des hommes) aux programmes d'alphabétisation et d'éducation de base pour adultes ? Quelles sont les stratégies qui ont été élaborées et mises en œuvre afin de favoriser la rétention des femmes (ou des hommes) dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation de base pour adultes ?

Objectif 6 : Qualité de l'éducation

1. La qualité est-elle considérée comme faisant partie intégrante du droit à l'éducation tel que garanti par les lois nationales relatives à l'éducation ? Comment la qualité est-elle formulée et définie dans les lois, les politiques et les programmes nationaux relatifs à l'éducation ?
2. Qu'entend-on par « qualité de l'éducation » dans le pays ? Quelles caractéristiques, quels indicateurs et mesures de référence sont utilisés dans le pays pour évaluer la qualité de l'éducation ?
3. Quelles sont les politiques et les mesures spécifiques qui visent à améliorer davantage la qualité de l'éducation ? Sur la base des éléments les plus récents, dans quelle mesure sont-elles efficaces ? De quelles politiques et mesures supplémentaires le pays a-t-il besoin ?
4. En quoi l'impact des intrants contribuant à la qualité de l'éducation ont-ils amélioré les résultats d'apprentissage dans le pays (par exemple, enseignants, manuels, environnement scolaire, méthodes d'enseignement et d'apprentissage, services de soutien, etc.) ?
5. Comment les mesures ayant permis de façon probante d'améliorer la qualité de l'éducation peuvent-elles être étendues aux établissements et aux élèves défavorisés ?
6. Comment garantir et mesurer de façon plus précise les résultats d'apprentissage dans les domaines de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences nécessaires dans la vie courante ?

Pertinence du cadre de l'EPT

1. Dans quelle mesure le cadre de l'EPT a-t-il influencé les politiques et les lois relatives à l'éducation et à la formation dans votre pays ?
2. En quoi le cadre de l'EPT a-t-il été bénéfique pour les groupes de population les plus défavorisés ?
3. Quels aspects et éléments du cadre de l'EPT ont été particulièrement utiles pour contribuer au développement national ? De quelle manière ?
4. Quelles sont les principales lacunes du cadre de l'EPT ? Comment faire en sorte qu'il soit en plus grande adéquation avec les stratégies nationales de l'éducation et du développement à l'avenir ?

Perspectives de l'agenda de l'éducation de l'après-2015

1. Quels sont les tendances, les facteurs et les problèmes majeurs recensés aux niveaux international et national qui auront à l'avenir une incidence sur l'éducation dans votre pays ?
2. Comment les stratégies de l'éducation de votre pays de l'après-2015 peuvent-elles être conçues et ajustées afin d'atténuer les effets préjudiciables de ces facteurs et de ces problèmes tout en définissant et en encourageant de nouveaux axes et de nouvelles orientations ?
3. Quelle est la meilleure manière de mettre en œuvre ces nouvelles orientations et stratégies de l'éducation ? Quels types de système, de structure, d'organisation, de mécanisme et de capacités et de compétences institutionnelles et individuelles seront nécessaires pour que ces orientations et stratégies soient amorcées ?
4. Quel type de cadre international vous sera utile pour refléter et soutenir les orientations, les stratégies et les politiques de l'éducation de votre pays après 2015 ?

ANNEXE 6 : RÉFÉRENCES

- UNESCO : *Cadre d'action de Dakar – L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs* (<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121147f.pdf>).
- UNESCO : *36 C/5 Projets de résolution 2012-2013* (<http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001919/191978f.pdf>).
- UNESCO : *Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous – 21-23 novembre 2012 – Déclaration finale* (<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002186/218695f.pdf>).
- Bureau de l'UNESCO à Bangkok: *Guidelines for the Asia and Pacific Education for All Mid-Decade Assessment: Identifying and Reaching the Unreached* (http://www.unescobkk.org/fileadmin/user_upload/efa/EFA_MDA/TechGuide_Draft_15Sept.pdf).
- Bureau de l'UNESCO à Bangkok: *Systematic Monitoring of Education for All – Training Modules for Asia-Pacific* (<http://www4.unescobkk.org/education/efatraining/> et <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002154/215495E.pdf> et <http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/systematic-monitoring-education-for-all-efa-training-modules-asia-pacific-2012-en.pdf>).
- UNESCO : *Rapports mondiaux de suivi sur l'EPT* (édition annuelle) (<http://www.unesco.org/new/en/education/themes/leading-the-international-agenda/efareport/>).
- Bureau de l'UNESCO à Bangkok: *Asia-Pacific End-of-Decade Notes(EDNs) on Education for All* (<http://www.unescobkk.org/education/efa/end-of-decade-notes-on-education-for-all-in-asia-pacific/>).
- Bureau de l'UNESCO à Bangkok: *Asia-Pacific Education for All Mid-Decade Assessment and Mid-Term Policy Review* (<http://www.unescobkk.org/education/efa/mda/>).
- Institut de statistique de l'UNESCO : *Recueils de données mondiales sur l'éducation* (édition annuelle) (<http://www.uis.unesco.org/Education/Pages/global-education-digestFR.aspx?SPSLanguage=FR>).
- Institut de statistique de l'UNESCO : *eAtlas de l'UNESCO sur les enfants non scolarisés* (<http://www.app.collinsindicate.com/uis-atlas-out-of-school-children/fr-fr>).
- Institut de statistique de l'UNESCO : *eAtlas de l'UNESCO sur l'égalité des genres dans l'éducation* (<http://www.app.collinsindicate.com/atlas-gender-education/fr-fr>).
- Institut de statistique de l'UNESCO : *eAtlas de l'UNESCO sur les enseignants* (<http://www.app.collinsindicate.com/uis-atlas-teachers/fr-fr>).
- Institut de statistique de l'UNESCO : *Glossaire de l'ISU*. (Définitions et description des indicateurs) (<http://glossary.uis.unesco.org/glossary/fr/term/2631/fr>).
- UNESCO : <http://www.unesco.org/new/en/education/themes/strengthening-education-systems/quality-framework/desired-outcomes/competencies/>
- UNESCO : <http://www.unesco.org/new/en/education/themes/strengthening-education-systems/quality-framework/core-processes/assessment/>
- UNESCO : <http://www.unesco.org/new/en/education/themes/strengthening-education-systems/quality-framework/desired-outcomes/competencies/>
- UNESCO : <http://www.unesco.org/new/en/education/themes/strengthening-education-systems/quality-framework/core-processes/assessment/>
- UNESCO Base de données du droit à l'éducation (à paraître bientôt) – lien hors ligne : <http://unesco.internotron.net/edurights/user/template.fr.htm>
- UNICEF : Enquête à indicateurs multiples (MICS) (http://www.unicef.org/french/statistics/index_24302.html).
- Banque mondiale: *Systems Approach for Better Education Results (SABER)* (<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTEDUCATION/0,,contentMDK:22710669~menuPK:282391~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:282386,00.html>).
- Banque mondiale: *Primary education and the World Bank* (<http://www.worldbank.org/ieg/education/methodology.html>).